



Planète écho
20 rue du Berger
93100 Montreuil

L'HERMINE

Bulletin de l'association Planète écho
Mars 2006, le numéro 13 vient de sortir.

Numéro spécial réalisé à l'occasion de la réunion de la Commission Extramunicipale Environnement et Développement Durable (CEMEDD) de la Mairie de Paris (Planète écho est membre de cette commission depuis plusieurs années). Cette commission, tenue le 1er mars 2006 avait pour thème : l'alimentation responsable.

Bienvenue dans un document de Planète écho !

Vous venez de télécharger un numéro de l'Hermine, bulletin d'information de l'association Planète écho.

Planète écho, ce n'est pas seulement l'Hermine ! C'est une association (loi 1901) d'éducation à l'environnement qui édite également un site internet proposant de nombreuses informations sur les déchets ménagers, les collectes sélectives, sur le cycle du papier (en insistant sur la nécessité d'utiliser du papier recyclé), et bien d'autres choses !...

Notre site est accessible à l'adresse suivante :
www.planete-echo.net

Le numéro de l'Hermine que vous souhaitez consulter est réservé aux abonnés. Il ne sera en ligne qu'à la sortie du numéro suivant.
Pour vous abonner, merci de remplir le bulletin ci-dessous.

Bulletin de soutien, d'abonnement et/ou de commande (à remplir en majuscules)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-Mail :

Je désire être inscrit(e) dans la liste de diffusion et recevoir les nouvelles de Planète Écho par mail.

Je désire soutenir Planète Écho et je verse :

15 euros (*ne comprend pas l'abonnement à L'Hermine*)

30 euros (*comprend l'abonnement à L'Hermine*)

Autre : F. (si supérieur à 30 euros *comprend l'abonnement à L'Hermine*)

Je désire seulement souscrire un abonnement à L'Hermine (7 euros pour 4 numéros).

Ce bulletin est à adresser, accompagné du règlement - chèque à l'ordre de Planète Écho - à l'adresse suivante :
Planète Écho - 20 rue du Berger - 93100 Montreuil

L'HERMINE

BULLETIN D'INFORMATION DE PLANÈTE ÉCHO. 44 rue de la Fédération, 93100 Montreuil.
<http://www.planete-echo.net> - e-mail : Planeteco@aol.com

Numéro 10 – Printemps 2004

1,50 Euro



Nous voulons du papier recyclé !

Le texte distribué aux parlementaires est composé d'un exposé des motifs, assez succinct (chaque paragraphe mériterait un long développement), et des articles de la future Loi.

EDITO

Dans le cadre de la Semaine du développement Durable, du 16 au 27 juin 2004 (organisée par le Ministère du même nom), Planète écho a reçu le label pour son action en faveur de la promotion du papier recyclé. Au programme : un numéro spécial de L'Hermine sur ce sujet (disponible mi-juin 2004 sur notre site internet), l'interpellation des nouveaux Présidents des excécutifs régionaux et généraux pour une plus grande utilisation du papier recyclé dans leurs institutions, et dépôt d'une Proposition de Loi à l'Assemblée nationale. C'est ce projet de Loi que vous trouverez dans ce numéro spécial de L'Hermine.

Au lendemain du sommet de Johannesbourg et sous l'impulsion de Jacques Chirac, Président de la République, notre pays a adopté une stratégie nationale de développement durable. Cette stratégie concerne aussi bien les administrations que les tous les Français. Elle a pour objectifs : la lutte contre les changements climatiques, la protection de la biodiversité, le développement d'une nouvelle écologie urbaine.

Dans la vie quotidienne, chacun de nous a un rôle à jouer. Les enfants en sont conscients et ce n'est pas un hasard si, parmi les 10 projets de loi retenus lors du 10ème Parlement des enfants (17 mai 2003), plusieurs propositions portent sur ce thème. L'une d'entre elles a été reprise par M. Yves Cochet (député Vert de la circonscription où se trouve l'école concernée), transformée en proposition de Loi et enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 juin 2003 (N° 971). Cette proposition de Loi porte sur

l'obligation du tri sélectif dans les écoles mais aussi sur l'utilisation du papier recyclé.

Quelques semaines plus tard, c'est au tour de M. Jean Roatta (UMP) de déposer une proposition de Loi (N°1131, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 octobre 2003) concernant le remplacement des sachets plastiques distribués par les commerçants à leurs clients, par des sachets en papier recyclé ou toute autre matière biodégradable. Cette proposition reprend l'esprit de la campagne lancée en 1999 par l'association Les amis du Festival du Vent, et qui a abouti, en août 2003, à une diminution de 80 % du nombre de sacs à usage unique distribué en Corse.

Les fibres recyclées représentent plus de la moitié de la matière première utilisée par l'industrie papetière française (58,2 % en 2002, source COPACEL). Cette valeur fait de

l'industrie papetière la première industrie du recyclage en France.

Pourtant, si cette valeur semble importante, elle cache de grosses différences : 99,5 % du papier-journal est fabriqué à partir de fibres recyclées, 88,5 % des cartons plats également ; mais seulement 12,3 % du papier d'impression - écriture. Ce secteur ne progresse pas vite : il était déjà de 10,9 % en 1998. Alors que pour le papier journal, le taux de fibres recyclées est passé de 5 % en 1980 à 99,5 % en 2002 !

Le recyclage du papier s'inscrit parfaitement dans une démarche de développement durable puisqu'il permet de nombreuses économies en eau et en énergie (il faut 100 fois moins d'eau et 3 fois moins d'énergie pour fabriquer la même quantité de papier). **Prenons enfin conscience que notre planète n'est pas un réservoir inépuisable de matières premières.** Recycler le papier permet également de valoriser des déchets, devenus "matière première secondaire", c'est donc un volume (important) de moins à traiter en usine d'incinération.

Nous devons, dorénavant, centrer nos actions sur le développement de l'utilisation du papier recyclé dans le secteur des papiers d'impression - écriture. En favorisant la démocratisation du papier recyclé, en le rendant accessible à tous, nous bouclerons ainsi la boucle. En effet, comment justifier le tri des déchets par nos concitoyens et ne pas leur donner la possibilité de se procurer du papier recyclé ? Car il est vrai que trouver du papier recyclé en petite quantité ressemble à un véritable parcours du combattant. Les petites et moyennes entreprises, les associations, mais aussi les particuliers qui ont des besoins limités (en quantité immédiate) ne peuvent pas stocker les quantités que les grossistes leur proposent. Même en se regroupant, il faut toujours prévoir une adresse de livraison. Il faut aussi

pouvoir avancer les sommes nécessaires (acheter une ou deux ramettes de papier à la fois ne représente pas le même budget que 10 ou 20 ramettes !). En multipliant l'offre, le papier recyclé sortira de son rôle "gadget pour correspondance privée" et deviendra un vrai support à part entière au même titre que le papier "traditionnel". Il ne s'agit pas de créer des rayonnages spécifiques, mais de proposer aux consommateurs les produits fabriqués à partir de fibres recyclées. Dans les rayons papeterie des grandes surfaces, le consommateur doit pouvoir trouver le même produit fabriqué à partir de fibres neuves ou recyclées (carnets, blocs, cahiers, ramettes de papier...). Le client aura ainsi le choix, et pourra, sciemment, acheter des articles en papier recyclé. N'est-ce pas l'esprit même des articles de la toute nouvelle Charte de l'environnement ?

Ces actions seront relayées par la multiplication des séances destinées à sensibiliser le public scolaire lors des cours de développement durable, tels qu'ils sont définis dans la stratégie nationale de développement durable. Quel que soit le niveau, les enfants, en entendant parler, ou en utilisant des fournitures en papier recyclé, deviendront de nouveaux consommateurs. Les listes de fournitures scolaires données par les enseignants de collège et de lycée pourraient également faire état de l'existence de fournitures en papier recyclé. Afin de préparer les enseignants à cette démarche, une sensibilisation au développement durable et à l'utilisation du papier recyclé pourrait être intégrée dans le cursus de formation des IUFM.

L'argument de la couleur ne doit pas être un frein au développement de l'usage du papier recyclé. Naturellement, la pâte à papier vierge est brune (écru). Pour la rendre blanche, l'industrie papetière a très longtemps utilisé des produits à base de chlore. Aujourd'hui, les procédés

chimiques sont moins toxiques, mais ils nécessitent toujours de grandes quantités de produits chimiques. De nombreux témoignages montrent que l'aspect gris clair ou légèrement brun du papier ne pose pas de problème ; de plus, en plein soleil, il est plus facile de lire sur du papier recyclé non blanchi que sur du papier ultra blanc !

De même, les inquiétudes techniques émises par les fabricants de matériels de reprographie ont laissé la place à des arguments de vente en faveur du papier recyclé.

Au-delà des clivages politiques traditionnels, nous cherchons à fédérer l'ensemble des forces représentées au Parlement afin d'appuyer notre proposition. Nous appliquons ainsi les recommandations de l'article 7 de la toute nouvelle Charte de l'environnement, "*toute personne a le droit (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement*". L'analyse de notre arsenal législatif montre que, quel que soit le bord politique des élus, notre pays s'est enrichi de nombreuses lois en faveur de la défense de notre environnement. L'adoption de la charte de l'Environnement en est le dernier témoin.

Projet de Loi :

Article Premier

Il est fait obligation à tout commerce, proposant aux consommateurs un rayon papeterie de présenter les mêmes articles fabriqués à partir de papier recyclé.

Article 2

Les sociétés de vente par correspondance de fournitures de bureau devront proposer, dans leurs catalogues, pour chaque fourniture de papeterie l'équivalent en produits fabriqués à partir de papier recyclé.

Comment soutenir notre action ?

Vous souhaitez soutenir notre action ?

Nous vous invitons à écrire à votre député(e) afin de le (la) pousser à présenter et/ou à voter cette Loi. Pour trouver ses coordonnées, voici le lien avec le trombinoscope de l'Assemblée nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr/qui/>

Comment trouver votre députée(e) ? Une fois sur le site de l'Assemblée nationale, sélectionnez dans la colonne de gauche :

- "Liste alphabétique des députés" si vous connaissez son nom. Déroulez la liste, cliquez sur son nom, vous accédez ainsi à sa fiche de présentation.
- "Recherche des circonscriptions" si vous ne connaissez pas son nom et/ou votre circonscription. Tapez le nom de votre commune et le numéro de votre département. Validez. Cliquez sur le résultat, vous arrivez à la fiche de présentation de votre député(e).

Vous pouvez maintenant :

- Lui adresser un e-mail (consulter son adresse sur le site de l'Assemblée nationale),
- Lui adresser un courrier (consulter son adresse sur le site de l'Assemblée nationale), essayer de lui écrire sur du papier recyclé ! Vous pouvez

télécharger le texte de notre proposition de Loi sur notre site internet.

- Prendre rendez-vous avec votre député(e) dans sa permanence, lui apporter le texte et lui demander de le soutenir à l'Assemblée nationale.

Merci de nous tenir au courant de vos démarches, et des résultats ! Envoyez-nous un e-mail avec les réponses ! Nous les publierons.

Ensemble, nous pourrions sans doute faire avancer le sujet et enfin trouver du papier recyclé dans les supermarchés !

Vous pouvez également écrire au Président de la République française, Jacques Chirac, afin de lui demander d'être aussi ferme sur ce sujet qu'il l'a été à propos de la Charte de l'environnement ! Voici le lien : <http://www.elysee.fr/ecrire/mail.htm>

Attention, ces liens sont donnés afin que vous appuyiez notre action, (dépôt et vote de la proposition de Loi présentée dans les pages précédentes). En aucun cas ces liens ne doivent être utilisés à des fins d'envoi de SPAM !

Vous pouvez aussi utiliser le formulaire ci-dessous et nous le retourner.

Bulletin de soutien et/ou d'abonnement (à remplir en majuscules)

- Je soutiens la proposition de Loi présentée par Planète écho au sujet du papier recyclé.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-Mail : Signature :

- Je désire être inscrit(e) dans la liste de diffusion

et recevoir les nouvelles de Planète Écho par mail.

- Je désire soutenir Planète Écho et je verse :

15 euros (ne comprend pas l'abonnement à L'Hermine)

30 euros (comprend l'abonnement à L'Hermine)

Autre :F. (si supérieur à 30 euros comprend l'abonnement à L'Hermine)

- Je désire seulement souscrire un abonnement à L'Hermine (7 euros pour 4 numéros).

Ce bulletin est à adresser, accompagné du règlement - chèque à l'ordre de Planète Écho - à l'adresse suivante :

Planète Écho - 44 rue de la Fédération - 93100 Montreuil



Planète Écho
44 rue de la Fédération
93100 Montreuil
e-mail : Planeteeco@aol.com

Planète écho, association d'éducation à l'environnement propose :

Des interventions en milieu scolaire afin de présenter concrètement le recyclage du papier.

L'intervention vient illustrer une séquence portant sur la problématique des déchets. Les enfants préparent la pâte à papier, puis fabriquent des feuilles qui leur permettront de réaliser des carnets ou des enveloppes.



Un site internet dédié au cycle du papier et à la collecte sélective des déchets.

Depuis Eugène Poubelle, inventeur du récipient du même nom, à la collecte sélective moderne, notre site internet propose de découvrir l'histoire des déchets et de leurs traitements.

Une galerie virtuelle propose de (re)découvrir les campagnes publicitaires organisées par la Mairie de Paris, sur ce sujet.

L'Hermine, bulletin de l'association.

Ce bulletin propose des articles sur les thèmes environnementaux, des réflexions sur l'actualité et aussi sur notre mode de consommation et d'alimentation.

Edité et diffusé par : Planète Écho
Association loi 1901
44 rue de la Fédération - 93100 Montreuil
e-mail : Planeteeco@aol.com
Abonnement 4 numéros 7 Euros.
Bulletin d'adhésion et d'abonnement en encart.
Ont participé à ce numéro :
Marie-Jo Peyramaure, Jean-François Ségard.

Retrouvez-nous sur :
www.planete-echo.net